

Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation : 28/03/2023

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 21

Votants : 31

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, Aurélie MALAVAL, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER

Représentés : Céline DELMAS, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX

Excusés : Maxime ATGER, Gisèle GERBAL, Jean-Luc GOAREGUER, André THEROND

Absents :

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE_2023_041 - Objet : LOTISSEMENT LACHAMP / VENTE LOT N°1 et N°2

Monsieur le Président expose à l'assemblée que Monsieur Cédric BOEUF et Madame Marina MENARD BOEUF se portent acquéreur des lots N°1 et N°2 situés sur le lotissement intercommunal de LACHAMP correspondant aux parcelles section C821 et C822, propriété de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **De vendre** à Monsieur Cédric BOEUF et Madame Marina MENARD BOEUF les lots N°1 et N°2 du lotissement "Lou Pasturaguet" situé sur la commune de LACHAMP-RIBENNES, d'une contenance de 1 099 m² pour le lot N°1 et de 807 m² pour le lot N°2 pour un montant de 36 214,00 € HT (19,00 € HT/m²).
- Que la Communauté de Communes Randon-Margeride sera représentée pour cette vente par Monsieur Francis SAINT-LEGER, Président ou par son représentant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Francis SAINT-LEGER

Le secrétaire de séance

Francis GIBERT



PREFECTURE DE MENDE